

Programme de travaux 1996 dans les bâtiments du domaine culturel - Demande de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : En accord avec les différents responsables des services et des commissions, il est envisagé de réaliser un programme de travaux pour l'année 1996 dans les bâtiments à usage culturel.

Celui-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes, à la conservation du patrimoine et à l'amélioration des conditions de travail à l'intérieur des bâtiments.

Ces travaux, qui vous sont présentés par nature d'interventions, sont susceptibles de bénéficier de la participation financière du Département du Doubs.

Ce programme qui a reçu un avis favorable de la Commission Patrimoine lors de sa réunion du 22 février 1996, comporte les travaux ci-après :

Travaux du propriétaire

Musée des Beaux-Arts (90.23)

Réfection couverture 900 000 F

Ecole des Beaux-Arts (90.22)

Réfection et étanchéité 600 000 F

Bibliothèque Grette (90.23)

Travaux suite sinistre 120 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,
- autoriser M. le Maire à lancer l'(ou les) appel(s) d'offres et à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter l'aide financière de l'Etat, de la Région et du Département (pour certains de ces travaux), la Ville s'engageant à assurer la part restant à sa charge aux budgets des années 1996 et suivantes,
- inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des participations extérieures à réception des décisions attributives de subventions, en recettes au chapitre 90.22 ou 90.23/1323.00509.33000 et en dépenses au chapitre 90.22 ou 23/2313.00509.33000,
- solliciter l'autorisation de commencer les travaux avant la notification des décisions attributives de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.